

<http://www.snetap-fsu.fr/Nouvelle-journee-d-action.html>



Nouvelle journée d'action interprofessionnelle le 19 mars

- Nos Actions - Archives - 2008-09 Archives -

Date de mise en ligne : mercredi 11 mars 2009

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Communiqué commun des organisations syndicales

[CFDT](#), [CFE-CGC](#), [CFTC](#), [CGT](#), [FO](#), [FSU](#), SOLIDAIRES, [UNSA](#)

- L'intervention télévisée du Président de la République a été marquée par la force de la mobilisation du 29 janvier. Cependant les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA considèrent que les réponses apportées jusqu'à présent restent loin des attentes et des exigences portées par la mobilisation du 29 janvier et leur déclaration intersyndicale du 5 janvier.
- L'annonce d'une réunion des partenaires sociaux le 18 février avec la formulation d'un certain nombre de pistes constitue un élément important. Mais malgré un changement de ton le président de la république maintient pour l'essentiel ses orientations en matière de politique économique et sociale.

Les organisations syndicales attendent de la réunion du 18 février que le gouvernement apporte des réponses concrètes et engage les discussions nécessaires à l'ensemble des revendications de la déclaration intersyndicale. Elles attendent également que le patronat prenne ses responsabilités.

- C'est pourquoi les organisations syndicales estiment indispensable de maintenir la pression dans l'unité d'action. Elles appellent à poursuivre les actions engagées dans les secteurs professionnels et les entreprises et à prendre toutes les initiatives pour construire les mobilisations nécessaires.

Elles décident d'une nouvelle journée d'action interprofessionnelle le 19 mars.

- Elles se retrouveront le 23 février pour évaluer les résultats de la réunion du 18 février et préciser le sens, le contenu et les modalités de cette journée sur la base de leur déclaration intersyndicale du 5 janvier :
- Donner la priorité au maintien des emplois dans un contexte de crise économique,
- Améliorer le pouvoir d'achat, réduire les inégalités dans les politiques salariales,
- Orienter la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat,
- Préserver et améliorer les garanties collectives,
- Réglementer la sphère financière internationale.

Paris, le 9 février 2009